

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 248

présenté par

M. Nury, M. Abad, Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Reda, M. Rolland, M. Sermier et
M. Viala

ARTICLE 18

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« aides accordées »

les mots :

« projets aidés accordés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rédaction.